

**2025/09**

**Département de l'Essonne**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA COMMUNE DE VILLABÉ**

**Séance du 12 mars 2025**

-----  
**Date de la convocation : 27 février 2025**

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 17**

**EN EXERCICE : 16**

**QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 14**

**Objet de la délibération n°2025/09 : OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR  
L'ASSOCIATION SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil d'administration du CCAS de VILLABÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle DUBOZ, à VILLABÉ, sous la présidence de Karl DIRAT.

**PRESENTS LORS DE LA SEANCE :**

Monsieur Karl DIRAT, Madame Pascale HUVIER, Madame Martine CHAUCHARD, Monsieur Jean-Louis CONESA, Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur Thierry GAILLOCHON, Madame Edith JAWORSKI, Madame Claudine LELIEVRE, Madame Nadia LIYAOU, Monsieur Xavier NAGEL, Madame Claude NEGRE, Madame Arlette PIN, Monsieur Ayoub SEMLALI, Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE,

**AYANT DONNE PROCURATION :**

**ABSENTS :**

Monsieur Valentin SALLES, Madame Alia TAZGHAITI.

Formant la majorité des membres.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Ayoub SEMLALI est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

**Objet de la délibération n°2025/09 : OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE**

**VU** les dispositions du Code de l'action sociale et des familles (CASF),

**AYANT ENTENDU** l'exposé de Mme la Vice-Présidente concernant l'intervention sociale en faveur de familles précaires, notamment monoparentales,

**CONSIDERANT** l'objectif de l'Association SNL Essonne, axé sur l'insertion par le logement des personnes les plus défavorisées, notamment, des familles villabéennes,

**CONSIDERANT** la demande de subvention auprès du CCAS pour un montant de 2 400 euros,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité, dont 1 contre** de la part de Mme TRAMBAUD-DUFRESNE,

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 2 000 euros pour l'année 2025,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2025 (compte 65748),

**DIT** que la présente délibération sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville <https://www.villabe.fr> et transmise au représentant de l'Etat dans le département de l'Essonne.

**DIT** que la présente délibération sera consignée dans le registre des délibérations du CCAS,

**FAIT** et **DELIBERE** en séance le 12 mars 2025, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents,

Monsieur Ayoub SEMLALI  
**Le secrétaire de séance**



**Karl DIRAT**  
Président du CCAS  
Maire de Villabé  
Vice-Président de la  
C.A Grand Paris Sud  
Seine Essonne Sénart

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte administratif pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en préfecture du département de l'Essonne ;
- Date de sa publicité.

Le tribunal administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité administrative, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité administrative ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité administrative pendant ce délai.

**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT****DEMANDE DE SUBVENTION ET ATTESTATION SUR L'HONNEUR****Monsieur le Maire de Villabé**

Mairie de Villabé

34 bis, avenue du 8 mai 1945

91 100 VILLABÉ

Je soussigné(e) BIDAUD Marie-Claire**(Nom et Prénom)**Représentant(e) légal(e) de l'association SNL 91N° SIRET : 411 858 400 000 38

Ai l'honneur de solliciter une subvention de fonctionnement d'un montant de 2400  
Euros afin d'aider notre association à développer ses activités sur notre commune.

**Je déclare sur l'honneur (\*) :**

- ▮ que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents.
- ▮ que l'association n'emploie pas de personnel rémunéré.

Je certifie l'exactitude des informations du présent dossier.

Je vous remercie d'examiner notre demande avec bienveillance et vous joins à cet effet un relevé d'identité bancaire indiquant nos coordonnées bancaires.

Je vous prie Monsieur le Maire de croire en l'expression de mes sincères salutations

À Villabé, le 06.02.2025.

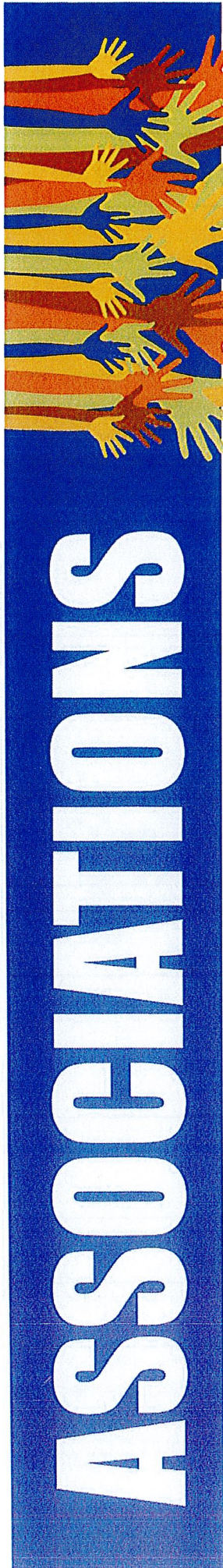
Signature

SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE  
Association loi 1901  
Siège Social : 24 Rue de L'Alun  
91630 MANOLLES EN HUREPOIX  
Tél : 01 69 68 77 68  
Mail : contact@snl-essonne.org



**Cette fiche doit obligatoirement être complétée et signée pour toutes les demandes (première ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.**  
**Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.**

\* rayer la mention inutile



Mairie de  
**VILLABÉ**

## DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS SUBVENTION 2025

**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 27 JANVIER 2025**

Par l'association : (Dénomination en toutes lettres)

Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne  
.....

N° d'identification : (RNA et SIRET)

W91 300 3448  
.....

À :

Monsieur le Maire de Villabé  
Mairie de Villabé  
34 bis, avenue du 8 mai 1945  
91100 VILLABÉ

1<sup>ère</sup> demande.     Demande de renouvellement.

Je soussigné, (Nom et Prénom)

Bidaud Marie-Claire  
.....

Président ou Responsable Légal, certifie l'exactitude des renseignements contenus dans ce dossier et ses annexes et :

autorise la ville de Villabé à communiquer les informations générales relatives à l'association sur le site internet de la ville et/ou sur le guide pratique de Villabé.

n'autorise pas la diffusion des informations générales sur l'association.

Signature du (ou de la) Président(e)

SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE  
Association loi 1901  
Siège Social : 24 Rue de L' Alun  
91630 MAROLLES EN HUREPOIX  
Tél : 01 69 68 77 58  
Mail : contact@anl-essonne.org

## DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT

### INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ASSOCIATION

<b>NOM DE L'ASSOCIATION :</b> Solidarités Nouvelles pour le Logement en Essonne	
<b>TYPE D'ASSOCIATION :</b> <i>(Coché par la collectivité)</i>	
<input type="checkbox"/> SPORT	<input checked="" type="checkbox"/> VIE SOCIALE & LOISIRS DIVERS
<input type="checkbox"/> CULTURE	<input type="checkbox"/> AUTRES <i>(caritatives, anciens combattants, parents d'élèves...)</i>
<b>BUT DE L'ASSOCIATION :</b> Contribuer au logement des personnes en situation de précarité sur le département de l'Essonne	
<b>ADRESSE SIÈGE SOCIAL :</b> 24 rue de l'Alun, 91630 Marolles-en-Hurepoix	
<b>TÉLÉPHONE :</b> 01 69 58 77 58	<b>FAX :</b>
<b>ADRESSE ÉLECTRONIQUE :</b> contact@snl-essonne.org	
<b>SITE WEB :</b> <a href="https://www.solidarites-nouvelles-logement.org/">https://www.solidarites-nouvelles-logement.org/</a>	
<b>NOM ET PRÉNOM DU (DE LA) PRÉSIDENT(E)</b> BIDAUD MARIE-CLAIRE	
<b>PROFESSION :</b> <i>(donnée non utilisée dans les communications externes de la mairie)</i> Retraitée	
<b>ADRESSE :</b> la joindre au siège social	
<b>TÉLÉPHONE FIXE :</b>	<b>TÉLÉPHONE PORTABLE :</b>
<b>ADRESSE ÉLECTRONIQUE :</b> mclaire.bidaud@snl-essonne.org	

**Note :** Toute modification statutaire intervenue dans le courant de l'année civile (changement de dirigeants, d'objet de l'association, de domiciliation du siège social) doit faire l'objet d'une déclaration en Préfecture au plus tard trois mois après la tenue de l'assemblée générale qui l'a adoptée. Dans ce cas, joindre la copie de la modification publiée au Journal Officiel.



**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 27 JANVIER 2025**

**SUBVENTIONS**

*Subventions municipales accordées.*

EN 2023 : 2 400 ..... €

EN 2024 : 1 000 ..... €

Par ailleurs, l'association a obtenu une avance exceptionnelle sur subvention 2025 de : ..... 2 400 ..... €

L'association a bénéficié du prêt gratuit d'équipements immobiliers de la commune en 2024 :

ÉQUIPEMENTS	Nbre d'heures hebdomadaires	MOINS 5 FOIS/AN	PLUS 5 FOIS/AN
...		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'association a bénéficié du prêt gratuit d'équipements mobiliers de la commune en 2024 :

MATÉRIELS	MOINS 3 FOIS/AN	PLUS 3 FOIS/AN
Minibus		
Autre (Préciser) : .....		

L'association utilise les photocopieurs de la commune :

MATÉRIELS	de 1 à 100 COPIES/ AN	de 101 à 300 COPIES/AN	PLUS DE 300 COPIES/ AN
COPIES NOIR ET BLANC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COPIES COULEURS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 15 JANVIER 2025**

**AUTRES SUBVENTIONS PERÇUES EN PROVENANCE D'AUTRES ORGANISMES**

*document en pièce jointe*

ETAT (EX: DDCS) : ..... €	CONSEIL DÉPARTEMENTAL : ..... €
FÉDÉRATION, LIGUES : ..... €	CONSEIL RÉGIONAL : ..... €
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SÉNART : ..... €	AUTRES : ..... €

**L'association sollicite pour l'année 2025 une subvention de : 2.400 ..... €**  
(montant à reporter sur Annexe 5)

**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT****DESCRIPTION DES PROJETS EXCEPTIONNELS POUR LA SAISON À VENIR****Descriptif des projets sur Villabé :**

Notre association lutte humblement contre le mal logement, à son échelle mais avec la force d' un vivier bénévole réparti sur tout le département. Votre soutien à notre projet est essentiel à son maintien à l'heure où les financements se font rares. 4 logements SNL sont présents sur votre commune. Nous souhaitons faire perdurer notre projet, réhabiliter des logements, y loger des personnes en précarités, les accompagner le temps qu' il faut avec un professionnel Travailleur Social de l' association, une Gestion Locative Adaptée et un groupe de bénévoles de proximité. Pour ensuite les aider à accéder à un logement pérenne dans le parc social pour la plupart d' entre eux. Notre association est un acteur de la vie associative de la commune et du département. Nous souhaitons également recruter de nouveaux bénévoles sur la commune et en ce sens nous sommes disponible pour venir présenter l' association à un évènement que vous trouverez opportun.

**Le public ciblé :**

Personnes en situations de précarité et de mal-logement

**Les objectifs recherchés :**

Lutter humblement contre le mal logement sur notre territoire et apporter des situations concrètes de logement d'accompagnement et de relogement vers une autonomisation des personnes.

**Vos remarques & suggestions :**

Habiter est un droit fondamentale qui doit être mis en pratique. Merci de nous soutenir pour nous aider dans cette mission. Votre soutien est fondamental dans la poursuite de nos actions.

**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 27 JANVIER 2025****EFFECTIFS DE L'ASSOCIATION****Total d'adhérents pour la saison en cours 2024/2025 : 438 bénévoles au 01/01/2024****Nombre d'adhérents villabéens : 4****Nombre d'adhérents NON villabéens : autres.****ADHÉRENTS PAR CATÉGORIES D'ÂGES**

ENFANTS MOINS DE 18 ANS						
NOMBRE TOTAL D'ADHÉRENTS	VILLABÉ			AUTRES COMMUNES		
	GARÇONS	FILLES	TOTAL	GARÇONS	FILLES	TOTAL
						0
ADULTES DE 18 À 65 ANS						
NOMBRE TOTAL D'ADHÉRENTS	VILLABÉ			AUTRES COMMUNES		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
ADULTES DE PLUS DE 65 ANS						
NOMBRE TOTAL D'ADHÉRENTS	VILLABÉ			AUTRES COMMUNES		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL

Tous les bénévoles de l'association sont des personnes majeurs.

**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 27 JANVIER 2025****BILAN DES ACTIVITÉS DE LA SAISON 2023/2024****BILAN DES MANIFESTATIONS**

MANIFESTATIONS	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS (PRÉCISER LE NOMBRE DE PARTICIPANTS)
<p><b>HABITUELLES</b></p> <p><i>a. organisées par l'associations</i></p> <p><i>b. dans lesquelles l'association s'est inscrite</i></p>	<p>Le groupe local constitué mène les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les habitants sur le projet et les activités de l' association</li> <li>- Collecter des fonds propres pour les logements</li> <li>- Entretien des logements</li> <li>- Ecouter les familles candidates à un logement SNL, relayé avec les services sociaux</li> <li>- Attribuer des logements libérés par les sorties des familles</li> <li>- Accompagner les familles logées</li> <li>- Organiser des réunions mensuelles du Groupe Local de Solidarité</li> <li>- Former les accompagnateurs</li> </ul> <p>Forum des associations</p>
<p><b>EXCEPTIONNELLES</b></p> <p><i>a. organisées par l'associations</i></p> <p><i>b. dans lesquelles l'association s'est inscrite</i></p> <p><i>c. dans le événements communaux (lesquels)</i></p> <p><i>d. Action dans le milieu scolaire (description de l'activité, nbre de classes ou d'élèves, nbre de jours ou d'heures)</i></p>	<p>Forum des associations</p>

## DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT

### CARACTÉRISTIQUES DE L'ASSOCIATION

ASSOCIATION LOI 1901*	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Date d'enregistrement à la Préfecture : 09/12/1996		
Date de parution au journal officiel : 01/01/1997		

\* Seules peuvent obtenir une subvention les associations déclarées conformément à la loi 1901.

VOTRE ASSOCIATION EST AFFILIÉE	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Fédération ou autorité compétente :		
Numéro d'affiliation :		
Date d'affiliation :		

VOTRE ASSOCIATION EST AGRÉÉE	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Autorité administrative compétente :		
Numéro d'agrément :		
Date d'agrément :		

VOTRE ASSOCIATION BÉNÉFICIE T-ELLE D'UN LABEL ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Nom du label :		
Nom de l'organisme qui a délivré le label :		

### DONNÉES FINANCIÈRES

TARIFS D'ADHÉSIONS PRATIQUÉS	En 2023 : 0 €	En 2024 : 0 €
------------------------------	---------------	---------------

COÛT D'UNE LICENCE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION	Enfants : 0 €	Adultes : 0 €
--	---------------	---------------

**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 04/04/2025****RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION****COMPOSITION DU BUREAU**

<b>NOM ET PRÉNOM DU TRÉSORIER</b> ELIE SOPHIE	
<b>PROFESSION</b> : (donnée non utilisée dans les communications externes de la mairie) En emploi	
<b>ADRESSE</b> : La contacter au siège social	
<b>TÉLÉPHONE FIXE</b> :	<b>TÉLÉPHONE PORTABLE</b> :
<b>ADRESSE ÉLECTRONIQUE</b> : sophieelie@yahoo.fr	

<b>NOM ET PRÉNOM DU SECRÉTAIRE</b> MISTOU MARIE-NOEL	
<b>PROFESSION</b> : (donnée non utilisée dans les communications externes de la mairie) En emploi	
<b>ADRESSE</b> : La contacter au siège social	
<b>TÉLÉPHONE FIXE</b> :	<b>TÉLÉPHONE PORTABLE</b> :
<b>ADRESSE ÉLECTRONIQUE</b> : pinotmistou@orange.fr	

<b>AUTRES MEMBRES DU BUREAU</b> oui
Préciser Nom, prénom, adresse et fonction dans l'association : Doc en pj

<b>VOTRE ASSOCIATION DIPOSE-T-ELLE D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
---	---	------------------------------

**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT****PERSONNEL EMPLOYÉ PAR L'ASSOCIATION**  
**(Référence N-1 soit la période 2023/2024)**

Votre numéro d'employeur : 88 99 B
Nombre d'intervenants rémunérés : 36
Type de contrats : CDI - CDD
Nombre d'heures d'interventions rémunérées :

**ASSURANCE DE L'ASSOCIATION**

Nom de l'assurance : MMA Association
Adresse : 10 avenue de la Libération, 91150 Etampes
N° de contrat : 124 591 430
Date d'échéance du contrat : 31/12/2025
L'association est couverte pour : Responsabilité civile liée à la vie associative.